

CONSEIL MUNICIPAL

☞ **REUNION DU 16 MAI 2023** ☞

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ **ADMISSIONS EN NON VALEUR ET DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES POUR LES BUDGETS COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT**
- ▶ **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ALLIER**
- ▶ **FIXATION DU LOYER DU BAIL COMMERCIAL POUR LA LOCATION D'UN BATIMENT COMMUNAL A L'ENTREPRISE « LES VANS DE VINCENT »**
- ▶ **DESIGNATION DU NOM DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE**
- ▶ **ETUDE DES PROPOSITIONS D'EMPRUNT POUR L'INVESTISSEMENT 2023**
- ▶ **INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12



L'an deux mil vingt-trois, le 16 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MARQUANT, Maire

Date de la convocation : 11 mai 2023

Étaient présents : MMES et MRS MARQUANT Jean-Luc, ROUX Sylvain, DESMOULES Maryse, CHABERT Gilles, LAINÉ Lionel, CHARPIN Karine, DUBOIS Jean-Marie, KLEE Arnaud, LAMOTTE Magali, PERONNET Chanta,

Absent(s) excusé(s) : DE BARTILLAT Gérard, PACAUD Quentin, PETIT Dominique

Absent (s) :

Procuration (s) : DE BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel, PACAUD Quentin à CHABERT Gilles,
Secrétaire de séance : DESMOULES Maryse

PROCES – VERBAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et le compte-rendu du 11 avril 2023.

ADMISSION EN NON-VALEUR- BUDGET COMMUNAL ET SERVICE ASSAINISSEMENT

Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2016 à 2021 pour un montant de 2 976.92 euros pour le budget de la commune et 483.71 € HT soit 532.08 € TTC pour le budget assainissement.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 24 avril 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Budget commune :

- n°5949270131 de l'exercice 2019, 2020, 2021 pour un montant de 72.86

-n°5947470331 de l'exercice 2016 et 2019 pour un montant de 2 904.06 €

Budget assainissement :

- n°5947470531 de l'exercice 2018 et 2019, pour un montant de 40.17 €

-n°5947671131 de l'exercice 2019 pour un montant de 349.50 €

- n°5948670531 de l'exercice 2017, 2018, 2019, 2020 pour un montant de 142.41 €

- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 976.92 € pour le budget commune et 483.71 € HT soit 532.08 € TTC pour le budget assainissement.
- DIT que les crédits seront inscrits en dépenses des budgets respectifs de l'exercice en cours de la commune par décisions modificatives budgétaires.

BUDGET COMMUNE – DELIBERATION POUR L'ADOPTION D'UNE DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 01 2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune,

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60633 (011) : Fournitures de voirie	-1 488,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-1 489,00		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	2 977,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

BUDGET ASSAINISSEMENT – DELIBERATION POUR L'ADOPTION D'UNE DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 01 2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune,

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget assainissement de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	484,00	70611 (70) : Redevance d'assainissement collectif	484,00
Total dépenses :	484,00	Total recettes :	484,00

Total Dépenses	484,00	Total Recettes	484,00
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ALLIER

Le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier.

L'assemblée délibérante

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion de l'Allier en matière de médecine préventive.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De solliciter le Centre de Gestion de l'Allier pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose à la commune dans le cadre de son service ;

FIXATION DU LOYER DU BAIL PRECAIRE COMMERCIAL POUR L'AMENAGEMENT DE VEHICULES DE LOISIRS ET PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer le montant du loyer du bail précaire commercial pour la location du bâtiment situé « 63 route de Dompierre » (section D N°488) avec M. PERONNET Vincent, gérant de l'entreprise « les vans de Vincent », aménageur de véhicules de loisirs et professionnels.

Vu le projet de bail précaire commercial présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention,

- Autorise le Maire à signer le bail commercial à intervenir avec l'entreprise « les vans de Vincent »,

NOMINATION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que le Conseil Municipal, a émis le souhait de nommer les écoles élémentaire et maternelle,

Considérant les propositions des noms pour les écoles primaire et maternelle exprimées par les citoyens de la commune par le biais d'un questionnaire,

Considérant que dans le cadre d'une concertation, et au nom de la mémoire de l'histoire locale portée par la Mairie, la commission école-cantine et la famille du marin disparu, le Conseil Municipal s'est positionné pour le choix du nom « Henri CHANDAT ».

M. le Maire rappelle l'histoire et l'ensemble du Conseil Municipal souhaite rendre hommage à ce marin originaire de la commune :

« Henri CHANDAT, né le 6 décembre 1884 à SALIGNY SUR ROUDON et mort le 26 mai 1910, quartier-maître mécanicien, marin à bord du submersible « Le Pluviôse », fleuron de la marine française, et disparu dans des conditions tragiques lors d'un naufrage au large de CALAIS entraînant la mort des 27 marins présents à son bord.

Le 22 juin 1910, le Président de la République, Armand FALLIERES, présida la cérémonie des funérailles nationales devant près de 20 000 personnes. Trois ans plus tard, le 23 juin 1913, était inauguré à CALAIS un monument d'hommage réalisé par le grand sculpteur Emile Guillaume. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- Approuve La dénomination nouvelle « Henri CHANDAT » pour les écoles élémentaire et maternelle.

INVESTISSEMENT 2023 –REALISATION D'UN EMPRUNT

Considérant que le Conseil municipal a décidé la réalisation de projets d'investissement

. Le crédit total de ce projet est de :	1 284 284.00 euros
. Le montant total des subventions obtenues est de :	570 528.00 euros
. L'autofinancement est de :	110 506.00 euros
. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de :	450 000.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre des opérations.
- d'autoriser le maire à négocier les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 450 000.00 euros.
- autoriser le Maire à signer le contrat de prêt.

INFORMATIONS :

a- Désignation du référent incendie et secours

M. Arnaud KLEE, Conseiller Municipal a été désigné correspondant « incendie et secours »

- ##### b-
- Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport du **SIVOM Sologne Bourbonnaise** qui a mis en service la nouvelle usine de production d'eau potable des « Monins » à COULANGES qui remplace l'ancienne station de pompage pour répondre aux normes de potabilité.

QUESTIONS DIVERSES :

- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le vendredi 9 juin à 19 h 30 en Mairie.